

Le Certif'

Au début du siècle dernier, en France, il y avait ceux qui avaient leur « certif' », le certificat d'études primaires, et ceux qui ne l'avaient pas. A la fin du siècle, c'est au « bac », diplôme sanctionnant la fin des études secondaires, que l'on confiait ce pouvoir de distinguer ceux qui étaient instruits de ceux qui ne l'étaient pas. Ainsi, au premier degré, notre société apparaît-elle plus attachée à la fonction de certification de l'Instruction Publique, même devenue Education Nationale, qu'à sa fonction d'éducation. Elle paraît plus sensible à l'acquisition d'un diplôme, qu'on sacralise et qu'on ne contestera plus, qu'aux connaissances qu'on a pu acquérir durant ses études et qui sont sans cesse remises en question.

Il est beaucoup demandé à notre Université : elle doit bien sûr et c'est sans doute son rôle essentiel, produire les savoirs humains et en attester la validité. Elle doit aussi diffuser ces savoirs et aider les étudiants à les approprier. Elle a enfin le monopole de délivrer les diplômes, c'est à dire de certifier la transmission de ces savoirs aux nouveaux étudiants.

Cette aventure a commencé en France, voici plus de mille ans, avec la création de l'Université de Montpellier. Elle est encore plus ancienne ailleurs*. Les savoirs étaient principalement oraux, parfois écrits, l'Université délaissant comme triviales les compétences manuelles et organisationnelles qui étaient transmises par compagnonnage. Ceci explique, sans doute, qu'elle ait privilégié dans ses certi-

fications les capacités d'expression orales ou écrites, privilégiant parfois, en outre, la forme sur le fond, négligeant en tout cas la mise en pratique de ces connaissances déclaratives. Pour la Médecine, les connaissances furent longtemps transmises dans les Facultés et les compétences au sein des Hôpitaux.

Ainsi, traditionnellement, les Facultés de Médecine se sont-elles plus attachées à former des Docteurs qui parlent que des Praticiens qui exercent.

C'est cette incongruence (cette incongruité ?) entre la logique de l'université et la légitime attente de la société que pointe dans sa tribune Jean-Jacques Guibert. Il nous y fait au passage la démonstration que l'on peut aborder avec humour des sujets importants de façon sérieuse. Ce pédagogue a suivi les évolutions de ces dernières décades, les a parfois provoquées, les a souvent marquées de son sceau. Le Guide pédagogique pour les personnels de santé de l'OMS qu'il a écrit, a, par sa diffusion, fortement contribué à vulgariser la démarche pédagogique dans le monde médical et paramédical.

La recherche pédagogique a beaucoup avancé. On a réfléchi au sens de l'évaluation, à ses différentes fonctions, à l'impact de l'évaluation sur la qualité de l'apprentissage, développant au passage la notion d'évaluation formative. Les éducateurs se sont moins attachés à répondre aux questions organisationnelles de cette évaluation, laissant souvent aux administrations le souci de la mise en place des

*L'école de Salerne en Italie est plus ancienne encore. Fondée d'après la légende au IX^e siècle par un latin, un grec, un arabe et un juif, elle rayonna sur toute l'Europe. Elle ne sera officiellement dissoute par Napoléon I^{er} qu'en 1811.

examens. La recherche docimologique s'est attachée à explorer les ouvertures de la pédagogie par objectifs cherchant à répondre à la question : « comment évaluer ». La recherche sur l'évaluation développait quant à elle les apports de la psychologie cognitive, cherchant à mieux comprendre « pourquoi évaluer ». Une césure s'est ainsi peu à peu creusée entre ces deux domaines de recherche.

Nous continuons aujourd'hui à certifier que nos étudiants se sont assis sur les bancs de nos amphithéâtres, qu'ils ont entraîné dans nos hôpitaux, qu'ils ont mémorisé beaucoup de choses, voire, dans le meilleur des cas, qu'ils savent réaliser tel ou tel geste. On est loin du compte. La Société attend que nous attestions leur capacité à exercer réellement, dans le milieu où ils seront appelés à exercer, la profession de médecin.

Jean-Jacques Guibert nous rappelle cette exigence et nous trace la direction dans laquelle il est urgent que nous travaillions tous. Nous devons rechercher des méthodes d'évaluation authentique des apprentissages réalisés par nos

étudiants. Nous devons également proposer des modalités docimologiques cohérentes et réalistes correspondantes, compatibles avec les conceptions parfois figées de l'administration qui en a la charge. Cette évaluation doit attester non pas de seules connaissances ou de seules compétences, mais de la transférabilité de l'ensemble de ces savoirs, qui est seule garante de l'expertise professionnelle que l'on est en droit d'attendre de nos médecins.

La société attend de nous l'assurance de la qualité des soins que nous prodiguons. Cela passe pour partie par l'assurance de la qualité des médecins que nous formons. Cela nous impose une évaluation crédible de ce que nous avons aidé nos étudiants à construire à la fin de leurs études. Nous devons, ensuite, apporter la garantie de la permanence de cette capacité professionnelle par des modalités tout aussi efficaces d'évaluation continue des médecins en exercice.

*Charles Honnorat
charles.honnorat@uni-medecine.fr*